

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 24

Artikel: La femme dans la rue : conseils à nos lectrices : extrait de "La femme hors de chez elle" par Mme de Saverny
Autor: Saverny, Marie de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185249>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Le Jeûne de Chavannes-sur-le-Veyron, district de Cossonay.

Le 21 juin de chaque année, il se célèbre au petit village de Chavannes-sur-le-Veyron un jour de jeûne et de prières, en mémoire d'un événement dont il est fort difficile de connaître l'époque. Nous avons consulté à ce sujet de nombreux ouvrages sur le pays, nous avons fouillé dans les archives, nous nous sommes adressé aux vieux et aux jeunes de la contrée : aucun renseignement positif.

Il y a plus d'un siècle, dit la tradition, qu'une grêle épouvantable dévasta le territoire de Chavannes, deux années de suite, dans le même jour (21 juin). Les récoltes furent entièrement détruites, les prés, les champs, les arbres littéralement hachés et broyés, au point de ne laisser autour du pauvre village qu'un désert affreux.

Les petits oiseaux fuirent devant le désastre et portèrent plus loin leurs chansons : aucun abri, aucun ombrage, pas le moindre fruit, la moindre baie pour eux ; partout un silence de mort et de désolation. Et quand le soleil venait éclairer la scène, ce n'était point pour y apporter la vie et la gaieté, mais bien pour flétrir encore de ses rayons brûlants les débris végétaux gisants sur le sol.

Une grande misère s'en suivit, et la population consternée, abattue sous le coup qui venait de la frapper, leva spontanément ses regards vers Celui qui seul peut fermer toutes les plaies, consoler toutes les afflictions ; elle implora la protection de Dieu dans un jour de jeûne rappelant chaque année le souvenir du terrible fléau.

Ce culte fut régulièrement célébré et entouré de respect pendant de longues années ; puis on se relâcha ; la nouvelle génération qui n'avait pas été témoin de l'épreuve et ne la connaissait que par le récit des vieillards, pensa que le jeûne de Chavannes, institué à la suite de circonstances très anciennes, et qui venait chaque année interrompre pendant une longue journée tous les travaux de la campagne, pouvait être supprimé sans inconvénient. C'est ce qui eut lieu.

Mais par une coïncidence étrange, miraculeuse, le 21 juin de l'année même où cette cérémonie religieuse fut abolie, une grêle plus violente, plus épouvantable encore que les précédentes vint dévas-

ter le territoire et jeter la terreur parmi les habitants de Chavannes. Ils s'empressèrent, comme on doit le comprendre, de rétablir le jeûne du 21 juin, qui n'a pas cessé dès lors d'être religieusement observé. Aucun bruit, aucun travail dans le village ni dans la campagne ne viennent troubler leur recueillement ; et les agriculteurs des villages environnants qui possèdent des fonds de terre sur ce territoire, s'abstiennent d'y venir travailler ce jour-là, pour ne point troubler le culte de leurs voisins de Chavannes.

L. M.

LA FEMME DANS LA RUE

Conseils à nos lectrices.

Extrait de : « La Femme hors de chez elle » par
M^{me} de SAVERNY.

Sortir de chez soi paraît la chose la plus simple ; cependant il faut, autant que possible, s'habiller en vue de la course que l'on projette..... La meilleure manière de circuler dans les rues élégantes ou dans les quartiers pauvres, est, pour une personne bien élevée, d'être toujours vêtue d'étoffes sombres pendant l'hiver, de nuances point trop claires pendant l'été, et surtout de ne pas avoir les bras découverts ou un corsage qui ne soit pas absolument fermé. On rencontre, dans les beaux quartiers en particulier assez de gens disposés à remarquer les femmes qui paraissent chercher à attirer l'attention. Ceci doit être évité à tout prix, même en sacrifiant un peu la coquetterie bien naturelle à toute femme jeune et jolie.

Ainsi, pas de toilettes trop claires, pas de couleurs voyantes et tapageuses, pas de souliers ni de bottines trop ornés, point de chapeau à forme exagérée, à plume menaçante, pas de cheveux tombant sur les yeux, sous prétexte de frange à la mode ; en un mot, rien d'*excentrique*. Une robe simple de forme et sobrement garnie, mais très bien faite, un manteau ou mantelet conforme à la mode, mais point chargé à l'excès d'ornements ridicules et coûteux, des bottines noires ou des souliers très-simples, des gants irréprochables, voilà le genre de mise qui fait reconnaître de suite la femme vraiment élégante. Les seuls bijoux qu'on doive porter dans la rue sont les boucles d'oreilles, un ou deux bracelets perdus sous la manche, et la montre, bien entendu.

Tout ceci s'applique à la toilette de la femme qui sort à pied. En voiture, on est chez soi, par conséquent libre de se vêtir comme il plaît.

La Parisienne excelle à se bien mettre, parce qu'elle sait justement choisir le genre de costume qui convient suivant le temps et le but qu'elle se propose. Elle possède surtout le secret de *savoir porter la toilette* et de faire valoir la plus modeste, par la façon même dont elle la porte. Parer sa toilette, voilà le grand art.....

Au temps jadis, jamais un homme ne donnait le bras à une femme. La mode d'offrir la main était seule reçue. Je la regrette dans les salons; elle était bien plus gracieuse et plus respectueuse surtout. C'est, je crois, à la suite de la Révolution que l'habitude de donner le bras s'est introduite en France. Cet usage est plus cavalier, moins élégant, mais beaucoup plus commode pour marcher dans la rue. Il y a à ce sujet des nuances de bienséance qu'il m'est presque impossible d'indiquer ici; les rapports de politesse et d'intimité varient tellement que le tact, cette délicate pondération de toutes choses, peut seul dicter la conduite à tenir. Règle générale, les jeunes femmes doivent éviter de sortir et de se montrer à la promenade, dans les rues, au théâtre, avec un homme autre que leur mari ou un membre de leur famille.

Cependant si le hasard oblige de sortir avec un ami très-intime de la famille, celui-ci offrira tout naturellement le bras à la dame qu'il accompagne. Celle-ci doit l'accepter simplement et sans affectation, car aujourd'hui l'usage de se donner le bras est tellement répandu, surtout à Paris et dans les villes, qu'il est mieux de se conformer à la loi générale. C'est toujours la meilleure manière de ne pas se faire remarquer.

Si lorsqu'on donne le bras à son mari, un des amis de celui-ci vous salue, votre mari lui rendra le salut tout en continuant à marcher. Si on donne le bras à quelqu'un qui n'est ni votre mari, ni un membre de votre famille, la stricte politesse interdit à tout autre homme de chercher à vous arrêter. Quand on est seule, on ne doit s'arrêter pour causer avec un homme, que s'il est avec vous sur un pied de sérieuse intimité.

Bien entendu ces règles générales sont sujettes à une foule de modifications que le tact indiquera et ne concernent que les parents ou les vieux amis.

Les femmes bien élevées ne doivent marcher ni trop vite, ni très-lentement dans la rue. Trop vite, donne un air affairé, affolé, qui n'est pas de bon goût; lentement, attire l'attention dans un autre sens. Or, ce qu'une femme doit éviter avant tout, c'est d'attirer l'attention.

Mise élégante et soignée, mais simple de lignes et de couleur foncée, démarche modeste mais assurée, air de dignité douce, telle doit être la tenue d'une femme dans la rue. Elle pourra aller et venir sans que jamais personne se hasarde à lui rien dire. La Parisienne de race a une démarche incomparable, vive, légère et gracieuse, qui lui est na-

tuelle, qui est tout un art. Ce n'est ni l'ondulation des hanches de l'Andalouse, ni la morbidesse italienne, ni le pas masculin de l'Allemande du Nord, ni la marche un peu raide de l'Anglaise; non, c'est l'amble léger du cheval arabe, qui va vite, sans secousse et sans faire de grands pas.

Actuellement, il n'est pas d'usage de sortir à pied avec une riche toilette, une robe claire ou un chapeau voyant. Si l'on est obligée d'être ainsi vêtue pour aller faire des visites, il faut absolument prendre une voiture.

Bref, gardons nos parures pour l'intérieur de nos maisons, pour nos amis et ajouterai-je, pour messieurs nos maris, plutôt que pour les indifférents. En disant cela, j'aurai l'air d'avancer une énormité, un paradoxe, car aujourd'hui quelle est la femme qui songe à se parer pour son mari?

Eh bien, paradoxe ou énormité, je suis prête à les soutenir. Bien sûr, ces messieurs nos tyrans feront chorus avec moi.

Lo borélâi et lo boc.

On borélâi avâi einviâ, fauna d'âomailles, dè sè teni onna tchivra po avâi onna gotta dè lacé à la mâison, kâ ora que lè fretéri ne font pequa la toma, lè pourrès dzeins lo dussont payi 20 centimes lo litre âi lacéli que fabrequont po l'âo compto, tandi que dâo teimps iô on fromadzivè, ne cotâvè qu'on batz lo pot que tint portant bin mè, et que lè dzeins que colâvont fasont adé bouna mèsoura.

Adon po avâi oquiè à bailli à medzi à sa cabra, noutron coo avâi amodiâ lo prâ dâo régent, on prâ qu'est gaillâ ein *peinta*. N'est portant pas on dérupo, na, mâ l'est on cret, que n'est pas ézi à rontre et à veri avoué la tseri et l'est po cein que lo régent lo laissè ein pliantse et que veind su plianta lo fein, lo recoo et la derraire herba.

On iadzo que l'eut son cholâ garni, lo gaillâ part po la faire po atsetâ onna tchevretta quand bin sa fenna n'étâi pas tant d'accoo, kâ l'est 'na pecheinta lurena et cein lâi est molézi dè tant sè clieinnâ po ariâ onna cabra. Arrevâ su la faire dâi tchivrés, marchandè 'na galéza petita bête, bin dégourdiâ.

— Diéro clia tchevretta? que fe à cé que tegnâi la bête pè la cordetta.

— Tant!

— Vo z'ein baillo tant...

Martchandont on bocon et la patse fe bintout fête, et pas petout cé qu'avâi veindu eut s'n'ardzeint que l'eut couâte dè sè ramassâ dè perquie.

Ora ne sé pas se noutron lulu qu'atsetâvè étâi no- vient dâi ge âo bin dè l'esprit, mâ tantiâ que l'atsetâ sein pî la vouâiti bin adrâi et sein demandâ se l'avâi dâo lacé et quand l'avâi tchevrottâ. Ye s'ein retourné tot fiaï dè sa patse, arrevâ à la mâison dé- vai lo né et dit à sa fenna d'allâ traîré po pas que lo livro lâi fassè mau.

Lè vesins vignont assebin po vairè clia bétietta; la fenna recoussè sè gredons et vâo amolhi; mâ l'a bio fourguenâ déveron lo livro, trovâvè min dè tètets et la bête ne volliâvè pas dzouré. Mâ! se fe la